Le Courrier des Opelousas

VOL. 6. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 13 MARS, 1858. No. 14.

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 13 MARS, 1858.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que M JOHN COCHRAN est candidat pour la place de Constable de Ville à l'élection qui aura lieu en Avril prochain. (28 Nov. 1857.

CONCERT VOCAL.— La troupe des Chanteurs Montagnards est arrivée en notre ville mardi dernier, et donnera un concert demain après-midi, à l'Eglise Catholique, ainsi qu'on le verra par un avis dans nos colonnes.

La réputation de ces chanteurs les a devancés chez nous, grâce aux journaux qui, tous, leur reconnaissent le plus grand talent.

Ainsi donc, sans vouloir faire un appel en leur faveur, nous recommanderons avec instance à tous nos amis et connaissances, de ne pas manquer cette occasion d'aller entendre un concert vocal, chose si rare dans notre communauté.

COMPAGNIE DE CARABINIERS.—On sait qu'une liste de souscription a circulé dernièrement en notre ville, dans le but de former une compagnie de carabiniers, d'après les lois de l'Etat.

Cinquante-six noms, presque tous de notre ville, ont été portés presque immédiatement, et jeudi dernier, ces jeunes gens se sont réunis dans le but de s'organiser, et ont élu leurs officiers, à savoir :

Capitaine, James D. Israel ; 1er lieutenant, P. D. Hardy ; 2me lieutenant, J. J. Beauchamp ; 3me lieutenant, F. Delarue.—1er sergent, M. Perrault ; 2me sergent, Adolphe Déjean ; 3me sergent, Karl E. Hoy ; 4me sergent, Taylor Lewis.— Caporaux: Salomon Fernberg, P. Numa Estorge, Wm. C. Lewis, Mark Hollier.

Nous désirons, vu les circonstances, que cette compagnie prospère rapidement, et surtout que la bonne harmonie règne dans ses rangs. Il y a dans le sein de notre communauté, un nombre suffisant de jeunes gens, pour faire hausser le nombre à 80 membres effectifs.

☞ Les Hon. J. J. Morgan et A. M. Perrault, nos Représentants à la Législature, voudront bien agréer nos remerciements pour les documents publics qu'ils nous ont envoyés.

MM. les Editeurs du Courrier :

Veuillez, je vous prie, annoncer dans le prochain numéro de votre journal que M. de St. Cyr d'Arthun ne pouvant plus se charger de son institution littéraire, je viens mettre mes services et mon dévouement à la disposition des habitants de St. Landry et des paroisses circonvoisines.

Ayant l'avantage d'être connu des parents et des enfants, il n'est pas nécessaire de donner, ici, l'assurance que je mettrai tous mes soins, et que je ferai tous mes efforts pour mériter et pour justifier la confiance qu'ils voudront bien m'accorder.

Il y va de mon intérêt et de mon honneur.

Le siége de l'Institution sera transféré le 22 février courant à la résidence de M. Durand, chef de l'Institution.

Les élèves y seront reçus soit comme pensionnaires, soit comme externes.

M. Durand se fera toujours un devoir et un mérite, de s'attacher des professeurs distingués et dignes de l'intérêt et de la considération des habitants.

C. E. DURAND.

Opelousas, 20 Février 1858.—1m

INCENDIE — On lit dans le *Démocrate* de St. Martin du 6 :

Mardi dernier, entre quatre et cinq heures du matin, le magasin à maïs et les écuries de l'habitation de M. Valière Dauterive, en cette Paroisse, ont été dévorés par les flammes. On n'a pu sauver son cheval de voiture qui s'y trouvait. Il perd aussi tout son fourrage de l'année.

Dernièrement encore, M. Dauterive perdit un magasin de la même manière.

Un nègre, appartenant à M. Eusèbe Neuville, est accusé du crime. On a ordonné de s'en saisir.

ELECTION DE VILLE.—L'élection des membres du Conseil de Ville de St. Martinville a eu lieu lundi dernier. Les know-nothings ont fait, comme d'habitude, jouer toutes leurs ficelles, et le succès a couronné leurs efforts; MM. J. S. Robertson, R. T. Eastin, D. Pellerin, L. J. Gary et E. Bernard ont été élus.

La Paroisse est maintenant complètement sous leur domination.

En avant Sam et nargue la cabale.

(*Démocrate de St. Martin.*)

INCENDIE A LA NOUVELLE-ORLEANS. — *Trois personnes tuées.*—Hier matin, dit le *Courrier de la Louisiane* du 4, vers une heure, un incendie a éclaté chez M. Daniel Murray, marchand de groceries, rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod, et les flammes ne se sont pas contentées de détruire une maison. Elles ont tué deux jeunes enfans de M. Murray et l'un de ses parents, Patrick Junis, qui demeurait chez lui.

Voici les quelques détails qui nous sont parvenus sur cette catastrophe.

Mme Murray dont le mari est absent, à la Mobile, fut réveillée par le bruit des cloches et les cris des gardes de nuit. En ouvrant les yeux, elle s'aperçut que la fumée, venant du magasin, placé au-dessous d'elle, gagnait sa chambre. Aussitôt, elle réveilla ses trois plus jeunes enfants, couchés dans sa chambre, leur donna l'alarme, et prit la clé d'une porte qui devait la conduire dans la rue.

Mais la fatalité voulut qu'au milieu de ses terreurs elle perdît cette clé, qu'elle ne put retrouver. Le danger était pressant, et elle se mit en devoir de déplacer des barils, qui tenaient fermée une autre porte.

En ce moment deux de ses enfants—une petite fille de douze ans environ et un petit garçon de dix—s'apercevant que la fumée et les flammes augmentaient, quittèrent imprudemment leur mère, afin de chercher quelque autre voie de salut— Pauvres enfans ! cette idée fut leur perte— on ne les a plus revus.

Mme Murray, chargée du plus jeune de ses enfants, parvint, elle, à gagner la rue, et voyant alors la terrible réalité, et cherchant en vain ses deux autres enfants, que tout à l'heure, elle avait auprès d'elle, elle voulut s'élancer, voler à leur secours. Il n'était plus temps, les flammes avaient envahi deux étages de la bâtisse, qui n'étaient plus qu'une effroyable fournaise, qui déjà sans nul doute, avait dévoré ces deux malheureux petits êtres.

La fille aînée de Mme Murray, qui se réveilla tardivement, n'eut que le temps de se jeter par une fenêtre du second étage. Dans la chûte, elle s'est grièvement blessée dans la région de la colonne vertébrale.

Un cousin de Mme Murray, du nom de Maladi, qui logeait au troisième étage, s'est aussi sauvé de la même façon. Junis—que nous avons nommé plus haut— demeurait aussi au troisième étage, mais, par nous ne savons quel concours de circonstances, il a péri dans les flammes.

Nous plaignons bien sincèrement cette pauvre mère—il y a là de quoi briser la nature la plus forte—la vie ou la raison résiste rarement à de pareils coups. Elle ne peut plus avoir de doutes de son affreux malheur, car, hier—en déblayant les ruines—on a trouvé les restes de deux enfants. Il y a une partie de la cour—10 pieds environ—d'où l'on n'a pas encore retiré les décombres; on pense qu'on y trouvera le cadavre d'Innis.

Les corps du frère et de la sœur étaient près l'un de l'autre, sous un monceau de charbons mal éteints, de huit ou dix pouces d'épaisseur, les débris du plancher.

Le cadavre du petit garçon a été recueilli le premier—presque réduit en cendres—horrible à voir—Bras et jambes avaient été entièrement consumés, et la tête et le tronc n'offraient plus qu'un hideux assemblage d'os et de chairs brûlés.

Un bras de la jeune fille restait ; on distinguait son corps de celui de son frère par la différence de taille.

Pauvre père, quelle nouvelle lui aura porté le télégraphe !

On a ramassé dans les mêmes environs $400 en or et en argent.

Les détails de ce sinistre, offrant plus d'intérêt que le reste de notre Chronique, nous leur avons donné tout l'espace dont nous pouvions disposer.

ACCIDENT.—Les journaux de Bayou Sara publient les détails d'un triste accident survenu dans le voisinage de la ville de Jackson, paroisse d'Est-Feliciana. Le jeune Lawrence Brown se trouvait dans le salon de sa mère avec plusieurs amis de sa famille, et entr'autres sa cousine, Mlle Mary J. East. Il avait à la main un fusil, prêt à partir pour la chasse; il sortit pour abattre quelques oiseaux, mais ceux-ci s'étant envolés, il rentra en tenant son fusil armé sous le bras. Il voulut le désarmer, mais le coup partit inopinément et toute la charge alla se loger dans la tête de la malheureuse Mlle East, qui expira sur le champ. Le jeune Brown est plongé dans un désespoir si profond, que l'on craint pour sa raison.

INCENDIE DE L'ELIZA BATTLE.—Les journaux de Mobile renferment les détails de l'incendie du bateau à vapeur *Eliza Battle.* Le sinistre a eu lieu lundi dernier, 2 courant, à 2 heures du matin en amont du débarcadère de Kemp. L'alarme fut donnée par la femme de chambre qui la première découvrit le feu. Les cordes reliant le gouvernail à la roue furent bientôt consumées, mais le pilote avait eu le temps de diriger le steamer vers la terre. Les passagers se précipitèrent alors dans l'eau et quarante d'entre eux se noyèrent ou furent gelés. Une demoiselle Robert fut placée par le second pilote sur une balle de coton et fut sauvée. Le fils du capitaine parvint aussi à sauver une autre jeune fille, Mlle. Turner. Le capitaine de son côté ayant aperçu un enfant de deux mois qui allait périr de froid, saisit une couverture de laine qui était complètement mouillée, la plaça pendant quelques instants sur une balle de coton enflammée et en enveloppa ensuite l'enfant que ce bain de vapeur ranima.—Le chargement de l'*Eliza Battle,* se composant de plus de 1,200 balles de coton, a été entièrement dévoré par les flammes.—*Abeille.*

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

Nous avons reçu par le steamship *Philadelphia,* arrivé hier, les journaux de San Francisco jusqu'au 3 février. Si les nouvelles politiques sont sans intérêt, par compensation, la chronique est riche.

Il semble, dit l'*Echo du Pacifique,* qu'un vent funeste souffle sur la Californie. Jamais aux plus mauvais jours du pays, nous n'avons eu à enregistrer autant de meurtres et de suicides. C'est comme une sanglante épidémie qui règne en ce moment, et le journal fait suivre ce préambule du récit d'une foule de meurtres et de suicides qui ont eu lieu sur tout le territoire de la Californie.

MINES.—Tous les journaux de l'intérieur constatent qu'il est tombé partout d'abondantes pluies. Chacun s'en réjouit. Il y a bien eu quelques dommages causés aux travaux de rivière, mais on devait s'y être résigné d'avance; ils ne sont rien, d'ailleurs, comparés au bien-être dont jouissent en ce moment les mineurs qui travaillent les placers secs.—Dans beaucoup d'endroits, c'est de la neige qui est tombée. Ont s'en félicite; c'est une réserve qui sera utilisée à son tour.

Le *Shasta Courier* nous apprend que les rues de cette localité sont envahies par des bandes d'Indiens, hommes, femmes et enfans dépendants d'une tribu dont le gros campe dans le voisinage. Ils occupent les trottoirs, s'asseoient sur les boîtes vides des boutiquiers, font concurrence aux cochons en ramassant indistinctement tout ce qu'ils trouvent et peut être mangé, sont sales, fainéants, dégoûtants, et si peu vêtus que leur rencontre cause de grands embarras aux *ladies* de la cité.

GUERRE CIVILE EN SONORA.—Le *Monterey,* schooner de transport de la marine des Etats-Unis, est arrivé avant-hier soir, venant du golfe de Californie, en vingt-sept jours de la rivière Colorado, et vingt-cinq jours de Guaymas, où il a touché. Le capitaine Walsh, qui le commande, rapporte qu'une bande de révoltés, composée des restes du parti de Gandara, et grossie par des contingents des Indiens Yaqui, Pina et Opata, a porté le trouble dans l'Etat de Sonore. Vers le 16 décembre, ils ont surpris un corps de troupes du gouvernement, fort de trois cents hommes environ, et l'ont complètement battu. Ils se sont immédiatement dirigés sur la ville de Guaymas, qu'ils ont attaquée avec douze cents hommes. La petite garnison, qui ne comptait guère que cent quatre-vingts hommes, s'est vaillamment défendue et les a repoussés dans une série d'engagements qui ont duré toute la journée du 17 et une partie du 18 décembre. Les revoltés se sont alors retirés.

MISE A FLOT DU LEVIATHAN.—Le colosse maritime a été mis à flot le 31 janvier. Entre midi et une heure, la marée ayant monté beaucoup plus haut qu'on ne s'y attendait, et le vent étant aussi favorable que possible, chaque ouvrier a pris son poste aux machines hydrauliques, et le signal a été donné pour imprimer au vaisseau la dernière impulsion qu'il demandait pour être à flot. Les câbles des remorqueurs ont été fixés en même temps au *Leviathan,* et à deux heures moins un quart le colosse était complètement dans son élément. Alors, de bruyants hurrahs, partis d'abord du pont du navire, puis répétés par la foule qui l'environnait dans des steamers ou des chaloupes de toute sorte et de toute dimension, ont fendu les airs pendant des minutes entières ; sur le *Leviathan,* M. Brunel, M. Hope le président de la Compagnie, le marquis de Stafford, lord Dufferin, M. Bentinck, membre du Parlement, etc., échangeaient de chaleureuses félicitations.

Cependant le navire remorqué continuait à avancer à la satisfaction de tous. Tout à coup, une des roues à aubes vint en contact avec des bagares qui avaient été employées dans les premières opérations du lancement, et la marche du *Leviathan* fut arretée brusquement. On eut beaucoup de peine à débarrasser la roue de ces bagarres, et l'une d'elles dut être coulée à fond, avant que les remorqueurs pussent reprendre leur marche. Le colosse immense, libre de tout obstacle, glissa sur les flots aussi léger qu'un cygne; quelques minutes après, il était arrivé en face de Deptford et amarré à la place où il doit être équipé. Alors, d'autres hurrahs frénétiques retentirent dans les airs.

Une scène extraordinaire arriva pendant l'opération du lancement. Lorsque le berceau d'arrière fut débarrassé du poids énorme qu'il portait, les immenses poutres qui le composaient se disjoignirent et sortirent soudain de l'eau la pointe en avant—on eût dit d'immenses bandes de marsouins. Mais grâce aux efforts bien entendus des gens de police préposés à la sûreté de la navigation de la Tamise, aucun accident n'arriva à la nuée d'embarcations qui cernaient le *Leviathan,* et qui se trouvèrent ainsi dans un péril imminent.

La grand nouvelle se répandit avec rapidité jusque dans la métropole, et jusqu'à la tombée de la nuit, des colonnes serrées de steamers, chargés d'êtres humains, vinrent défiler devant le *Leviathan.* Vue du pont du vaisseau, la rivière offrait alors l'aspect le plus animé, et sa surface était entièrement couverte de vapeurs et d'embarcations ; à mesure que chaque navire arrivait à la hauteur du *Leviathan,* les passagers, serrés comme des harengs, saluaient de hurrahs frénétiques. M. Brunel et les autres personnes qui l'avaient assisté dans sa tâche si ardue et si difficile. La nuit venue, les cloches des églises voisines sonnèrent à pleines volées en signe de réjouissance.

Quand le *Leviathan* commença à se mouvoir, il n'avait que quatorze pieds d'eau à l'avant ; amarré il marquait 16 pieds et demi à l'arrière, et 14 pieds 11 pouces à l'avant. —Quand il se mit à marcher de l'avant, les compartiments contenaient, pour lest, environ mille tonneaux d'eau ; amarré, il n'en contient que trois ou quatre cents.

Malgré la pression énorme à laquelle il a été soumis depuis le commencement des opérations du lancement, il n'a subi aucune détérioration, et aujourd'hui sa coque est en aussi bon état que lorsqu'elle a été achevée.

Le *Leviathan,* restera à ses amarres actuelles devant Deptford jusqu'à ce qu'il ait été équipé, gréé et amenagé. Ces diverses opérations demanderont de trois à quatre mois.

LE SPIRITUALISME.

De tout temps, l'aspiration à l'immortalité a caractérisé les générations humaines. Ces générations éphémères, qui ne font que paraître sur la terre, ne peuvent se résigner au néant. Elles croient distinct. à une vie future et éternelle. Leur croyance se formule en cultes et en religions ; elles ne veulent point mourir. Tremblant et prosterné, ou debout et radieux, l'homme regarde au-delà de la tombe.

Mais cet esprit immortel qui anime sa matière, où va-t-il, quand la matière retombe en poussière ? ces êtres qui ont passé devant nous, et qui sont évanouis, conservent-ils avec nous des rapports ? Nous voient-ils, nous entendent-ils, et pouvons-nous correspondre avec eux? La sphère où ils vivent, est-elle inaccessible, et les mondes présents passés et futurs, doivent-ils demeurer isolés les uns des autres ?

Grave et profond mystère, que celui de la mort, ou plutôt de la transition à une autre existence ! Il est terrible, et il attire ; ce voile, qui nous dérobe la vue des anciens habitants de notre globe, comme nous voudrions le percer !

Depuis quelques années, il s'est fait un mouvement considérable. La matière inerte s'est tout-à-coup agitée au contact de l'homme. Personne n'ignore ce qu'on dit des *tables tournantes.* Suivant l'hypothèse des spiritualistes, hypothèse admise, il faut le reconnaître, par nombre d'hommes sérieux aujourd'hui, les esprits de ceux que nous appelons *les morts* se manifesteraient dans les tables et de différentes autres manières, et entreraient en communication directe avec nous. Ils répondraient aujourd'hui à nos évocations, et un lien serait désormais établi entre les hommes du passé et ceux du présent.

Il y aurait là toute une révolution dont il est inutile d'indiquer la portée, qui est sensible pour tous. Révolution d'autant plus puissante, qu'elle ne s'impose point par la force. Les spiritualistes ne nous disent pas non plus : " Ayez la foi, croyez-nous sur parole." Ils ne nous demandent que d'expérimenter par nous-mêmes et de vérifier les faits qu'ils avancent.

Nous reviendrons sur cette méthode nouvelle, sur cet instrument nouveau, si l'on veut, de la science moderne. Nous sommes de ceux qui pensent qu'il est aussi absurde de nier sans examen, que d'affirmer sans preuve. Le moyen bizarre que prendraient les esprits pour se révéler à nous, ne nous paraît point une raison suffisante de repousser le spiritualisme.

En attendant une critique plus étendue, nous publions sur ce sujet les principaux passages d'une lettre que M. Jos. Barthet, éditeur du *Spiritualiste de la Nouvelle-Orléans,* nous fit l'honneur de nous adresser, il y a un an environ, en réponse à plusieurs questions et objections que nous lui avions soumises. Cette lettre peut être considérée comme une exposition du spiritualisme, comme une instruction à l'usage de ceux qui seraient portés aux études et aux recherches du monde spirituel.

M. Jos. Barthet n'avait point encore, à l'époque où il nous adressa cette lettre,—27 novembre 1856, —commencé la publication de sa revue mensuelle du *Spiritualiste,* dont on trouvera ailleurs l'annonce, dans notre numéro de ce jour.

"Vous me demandez comment on fait le premier pas dans l'étude qui nous occupe, et vous dites que nous devrions commencer par donner cette utile indication. Je pourrais vous répondre qu'elle a sans doute été donnée depuis longtemps, ou que du moins, j'essayai de le faire, en 1852, lorsque je publiai un petit A. B. C. de ces choses. Mais ce jet des premiers aperçus était nécessairement bien imparfait . . . . . On a cru, dites-vous, à un silence absolu et qui devait être éternel de la part de ceux que l'on disait *morts.* Il en a été malheureusement ainsi, et bien des gens ont de la peine à changer d'avis. Cette fausse croyance est tout simplement le résultat de notre éducation viciée et de nos nombreux préjugés. Après avoir cru à tout, on n'a plus voulu croire à rien, et le matérialisme a remplacé la superstition, du moins chez quelques-uns. Mais ce qu'on appelle la *mort* ne nous sépare réellement point de ceux que nous avons aimés et que nous ne voyons plus : il n'y a là qu'une apparence de séparation, due à l'étroitesse de nos organes ordinairement en fonction. De tous temps et en tous lieux il y a eu des manifestations spirituelles, et la Bible a aujourd'hui plus de valeur pour nous, depuis que nous voyons éclater sous nos yeux des faits analogues à quelques-uns dont elle fait mention. Et, en dehors de ce livre, que d'apparitions et d'autres phénomènes enregistrés, sans parler de ceux, bien plus nombreux sans doute, qui n'ont pas été recueillis ! . . On a cru faire raison de tout par le mot *hallucination ;* mais se payer ainsi d'un mot, n'est pas s'éclairer. Que de fausses doctrines renversées avec le temps, que de lois découvertes dans le domaine infini ! mais que ne nous reste-t-il pas à apprendre ! . . .

" L'homme vit, sur terre, dans deux états extrêmes, bien tranchés ; l'éveil et le sommeil. Par l'un, il est en relation avec le monde visible, le monde des effets; par l'autre, il pénètre dans le domaine des causes. L'absence de souvenir, au réveil, pourrait faire croire à un *blanc* dans la vie intellectuelle, ou plutôt spirituelle, à un repos de l'esprit aussi bien que du corps, si ce que nous appelons *rêve,* n'était quelquefois là pour nous avertir que l'esprit ne se repose point.

" L'art aide souvent la nature. Le mesmérisme est venu produire artificiellement le sommeil, et nous avons observé des phénomènes qui ont élargi l'idée que nous avions du rêve. Le somnambulisme, phénomène naturel, a été reproduit à volonté, d'abord par l'action, au moins apparente, d'un magnétiseur, et ensuite sans aucun secours extérieur appréciable, ce que l'on a qualifié d'*auto-magnétisation.* De la sorte, on a pu faire quelques pas vers l'inconnu, et l'on en a fait un autre, auquel l'on n'a cependant point paru faire une grande attention, lorsqu'on a remarqué que certains somnambules parlaient d'eux-mêmes à la *troisième* personne. Cela impliquait la présence d'un tiers. Il se trouva des somnambules qui attestèrent qu'il en était ainsi ; ils déclaraient voir, entendre, toucher; ils semblèrent même le prouver par des faits positifs, ainsi que des ouvrages nombreux en font foi ; mais les vieux préjugés firent encore pousser le mot *hallucination.* Sans doute il y avait des erreurs ; mais tout n'était pas erreur, et il est parfois bien difficile de distinguer.

" Entre les deux états extrêmes, éveil et sommeil, il en existe d'autres, un nombre très grand, sans doute, tant il est difficile de classer leurs nuances ; et ces divers états semblent être relatifs aux constitutions, aux tempéraments, aux idiosyncrasies, aux conditions de santé ; et la communication avec l'autre monde a eu lieu chez certains sujets, dans l'un ou l'autre de ces états intermédiaires, comme pour d'autres sujets, dans l'état parfait de sommeil, mais avec cette différence que le souvenir reste, et d'autant plus net que l'état anormal s'est trouvé plus voisin de l'état d'éveil ordinaire. Peut-être l'humanité se *survivra-t-elle* de plus en plus, et arrivera-t-elle à être en communication permanente avec la phase supérieure d'existence? ou bien peut-être trouvera-t-on le moyen de conserver, après le réveil, le souvenir de ce que l'esprit a perçu dans le sommeil. N'avons-nous pas réussi à l'obtenir chez les somnambules? Je vois là un encouragement.

" La croyance aux communications spirituelles a fait délaisser l'*auto-magnétisation,* ou ce qu'on appelait la *magnétisation par les esprits.* Et en effet, sans aucun effort apparent du sujet, ni des assistants, on voit le medium passer à l'état qui lui est propre, spontanément. Les conditions auxquelles cet état est sans doute subordonné sont difficilement appréciables. Nous ne savons donc chez quels sujets elles se trouvent réunies que par tâtonnement, la méthode empirique. Quant à imiter ici la nature, nous sommes encore impuissants. Nous pouvons peut-être nous placer dans les conditions mentales nécessaires; mais nous sommes dans une grande obscurité, quant à la coopération matérielle. Il semble cependant que le mesmérisme est un procédé souvent utile pour préparer les sujets, et développer leur impressionnabilité latente.

" Vous comprendrez donc, que tout le monde ne devient pas ce qu'on appelle *medium,* du moins d'une manière appréciable, et que les mediums ne se ressemblent point entre eux. vous n'en verrez peut-être jamais deux qui soient absolument identiques; tant *la nature se plaît en diversité.*

" Et maintenant, voici de quelle manière il me semble que vous devez procéder; souvenez-vous qu'en cela, comme en toutes autres choses, c'est le premier pas qui coûte le plus :

" Ayez une chambre éloignée du bruit. Réunissez-vous-y un petit nombre de personnes choisies, —sérieuses, s'il est possible ; je veux dire désireuses de s'instruire, et d'un bon naturel, autant que cela sera praticable. Si dans le nombre, il s'en trouve de celles qu'on appelle *impressionnables,* qui ont été somnambulisées, ou qui sont naturellement somnambules, tant mieux ; c'est une chance de plus pour le succès. S'il y en a de celles qu'on appelle *nerveuses,* il pourra se développer chez elles des phénomènes alarmants, et il serait bien que personne ne s'alarmât. L'inquiétude des assistants pourrait réagir sur le sujet, et augmenter ses souffrances ou son malaise. Il faut donc être calme, s'attendre à tout, ne s'effrayer de rien, quoiqu'il arrive; mais être attentif, et prévenir les accidents ; on a quelquefois sous les yeux, dans ces sortes d'expériences, des scènes de *folie ;* du moins elles en ont l'air ; et il faut toujours veiller avec sollicitude sur les sujets qui, absorbés profondément dans une pensée unique, pourraient chercher à sortir par une fenêtre, croyant que c'est une porte, etc. L'expérience est très utile à acquérir ; mais avec des précautions, il n'y a vraiment rien à craindre. Il faut cependant être en garde contre l'effet que peuvent amener les préjugés et les superstitions dans certains cerveaux. En général, pour s'occuper de ces choses, il faudrait pouvoir faire maison nette; je veux dire, tout subordonner à la raison.

" Que la chambre soit médiocrement éclairée, d'abord parce que trop de lumière fatigue les yeux, même fermés, des personnes impressionnables, et peut retarder ou empêcher leur passage à l'état anormal ; et ensuite, parce que les Esprits produisent quelquefois des choses dans l'obscurité, tandis que rien de semblable n'aurait lieu à la lumière — Le daguerréotype nous donne, à cet égard, une utile indication.—Que les séances aient même quelquefois lieu dans l'obscurité, et qu'il ne se fasse pas de bruit, afin que l'on puisse se recueillir.

" Asseyez-vous autour d'une table commode, pas trop grande ni lourde, les mains posées à plat vers le bord de ce meuble. Elevez tous vos pensées vers ce que vous pouvez concevoir comme une Intelligence Infinie, qui est partout, et désirez d'être guidés par elle pour le bien de vos semblables, d'où vous ferez découler le votre. Vous pourrez aussi penser aux personnes de bien qui vous ont aimés, et qui ne sont plus de ce monde. Pour le moment, il importe peu que vous sachiez avec quelle intelligence vous communiquerez: l'essentiel est de vous assurer que vous communiquez avec un Esprit extra-humain. Vous pouvez donc, si cela vous convient, ne considérer l'esprit de chacun de vous que comme un miroir qui, selon ses conditions, peut réfléchir, avec plus ou moins de fidélité, la Vérité qui est partout, pour qui sait l'y trouver.

" Attendez avec patience, et s'il ne se développe aucun effet, persévérez au moins une demi-heure, ou davantage. Si rien n'a lieu, levez la séance avant que l'ennui ou la fatigue n'arrivent, et recommencez le jour suivant, pour continuer les jours d'ensuite, à des intervalles assez grands pour qu'il n'en résulte d'ennui pour personne, mais plutôt le désir de recommencer. Considérez ces choses comme très-graves, et nullement comme passe-temps, et soyez persévérants. Nous ne sommes pas juges du travail préparatoire qui peut avoir à s'opérer, et peut-être faut-il un certain temps pour établir, dans un cercle, l'harmonie nécessaire. Nous sommes sujet à tant d'influences ici-bas, sans que les effets en soient immédiatement appréciables !

"De temps en temps, il pourra être utile de *penser tout haut :* je veux dire, de parler, afin d'établir une pensée commune, un même désir. Vous pourrez donc lancer quelques mots à demivoix, tels que : " S'il y a ici quelque Esprit qui veuille se manifester à nous, qu'il tâche de le faire avec les moyens que nous mettons à sa disposition."

" Les modes de manifestation sont très-variés, et je ne puis en indiquer ici qu'une faible partie. J'ai dit, je crois, qu'il faut s'attendre à tout et ne jamais s'effrayer de rien : le calme est indispensable, quoiqu'il advienne.

"Si vous entendez quelque bruit, comme des coups sur ou sous la table, le plancher, les meubles, les murs, le plafond, dites : " Si ce sont là des manifestations d'Esprits, frappez deux coups."—" frappez trois coups," &c.—Si l'on vous satisfait, il y aura lieu de croire que vous êtes en rapport avec une intelligence extra-humaine,—à moins cependant qu'il n'y ait quel que mystificateur parmi vous, ce dont il faut bien se garder.

" Au lieu de ces coups,—qui semblent produits par une sorte de condensation ou d'agglomération de matières fluidiques émanées des corps des assistants, ou de quelqu'un d'eux et de la formation, pour ainsi dire, d'une main invisible ; ou bien d'un dégagement analogue à des décharges électriques —il pourra se faire que les mains de quelqu'un d'entre vous soient employées directement : par exemple, elles pourront appuyer sur le bord de la table, puis, ainsi le côté opposé, puis le laisser tomber et retomber; et de tels signaux pourront servir comme les bruits dont je parlais tout à l'heure.

" Lorsque vous aurez reconnu que vous êtes en rapport avec un Esprit désincarné, convenez avec lui que, de sa part, 1 coup signifiera *non,* 2, *oui,* &c. —numérotez toutes les lettres de l'alphabet, et dès-lors il pourra épeler des mots et des noms.

" Quelquefois les mains du medium, au lieu d'appuyer sur la table, s'élèvent et tirent, à ce qu'il semble, la table après elles : c'est la table qui paraît pousser les mains en haut. Cet effet est plus satisfaisant, mais aussi, il est plus rare.

" Il arrive aussi qu'elles sont agitées, avec plus ou moins de violence, et on les voit se diriger vers quelqu'un et le magnétiser. On voit ainsi le mesmérisme pratiqué sur les malades, et suivant toutes les règles que nous avons déduites d'une longue expérience ; et cela, par des personnes, *mediums,* il est vrai, qui n'ont jamais rien vu, ni même entendu parler du magnétisme.

" Il arrive encore que la main droite est seule mise en mouvement. Il faut avoir, près de soi, du papier et des crayons apprêtés. Si la main ne s'en saisit pas, il faut les lui présenter : c'est le cas avec les personnes difficilement affectées. Cette main fera peut-être les efforts infructueux d'abord, elle ne fera que barbouiller. Il sera bon d'aider au développement du medium, et il suffira peut-être de questions simples, où la main n'aura qu'un signe à faire, un mot à écrire. Ainsi vous pourrez demander : " Voulez-vous" ou " pouvez-vous écrire ?"

" Chez certains mediums, la main écrit, sans qu'ils aient conscience de ce qu'elle trace. Il y en a, au contraire, qui n'écrivent que *par impression,* c'est-à-dire qu'ils se sentent irrésistiblement incités à écrire, et alors les mots leur viennent généralement un à un, quelquefois une phrase entière à la fois.

" Au lieu d'écrire, il y a des mediums qui parlent : l'organe vocal est [illegible] au lieu de la main. Chez les uns, comme chez les autres, si l'impressionnabilité est extrême, on comprend qu'ils puissent écrire ou parler en des langues qu'ils ignorent mais que savent les intelligences dont ils sont alors les instruments. Les personnes étrangères aux phénomènes du mesmérisme, peuvent seules éprouver de la répugnance à croire à ces effets, qui semblent merveilleux. Les magnétiseurs ont produit des phénomènes analogues, et bien d'autres, dont l'attrait de l'oiseau par le serpent ne donne qu'une grossière idée.

" Il y a des mediums qui, sans écrire et même sans parler, représentent des scènes étranges : ils personnifient un mourant, ou bien il semble qu'un esprit cherche à se faire reconnaître par une pantomime appropriée à sa profession, à ses habitudes, lorsqu'il était sur terre.

" Je pourrais m'étendre beaucoup encore, mais je crois vous en avoir dit assez. Pour ce qui est des révélations des Esprits, souvenez-vous qu'il faut tout soumettre à votre raison. Dans les commencements surtout, il nous arrive d'être souvent trompés; —soit que cela veuille dire que nous devons exercer notre raison, ou soit qu'il y ait aussi des menteurs dans l'autre monde. Je ne décide pas. Pour moi, il n'y a de bien établi encore que deux choses : l'immortalité de l'âme, et la communication entre les deux mondes. Le reste est encore enveloppé de plus ou moins d'obscurité. Vous pourrez voir se produire des effets qui, éveillant de sots préjugés, feront croire à l'intervention de méchants Esprits. Repoussez de telles idées, et, au lieu du fameux *Vade retro Satanas !* ne manquez jamais de bienveillance; accueillez avec charité les invisibles aussi bien que les mortels. Nous ne savons pas bien encore quel est leur état : il se peut que beaucoup soient tout aussi méchants et ignorants que le jour où ils rendirent leur dépouille à la terre; mais aussi peut-être y a-t-il là un autre enseignement pour nous. Dans mes expériences magnétiques, il m'est arrivé d'éteindre la conscience des sujets, et de leur substituer l'instinct et les attributs d'une brute, d'un chien, par exemple. Eh bien! si, à la vue de ce phénomène, on avait dit que le sujet était possédé par l'esprit immonde, on aurait été certainement dans l'erreur. J'avais produit volontairement cette sorte de transmutation, pour instruire ou pour amuser les assistants. Dans la production des phénomènes analogues ou autres, par des agents occultes, le but peut être le même ou noble encore. Ne nous hâtons donc pas de conclure. Observons et méditons. Le champ d'exploration est infini. . . . .

JOS. BARTHET.

CONCERT.

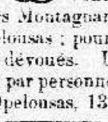

DIMANCHE prochain, à 4 heures de l'après-midi, un seul et unique Concert sera donné par les Chanteurs Montagnards, à l'Eglise Catholique des Opelousas ; pour répondre au but auquel ils sont dévoués. Ils feront payer 50 cents d'entrée par personne.

Opelousas, 13 Mars 1858.

AVIS.

FRANÇOIS SIMIEN, h. c. l., de la Paroisse St. Landry, ayant demandé à être nommé Administrateur de la succession de feu Mary Simien, f. c. l., décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à ladite nomination, d'avoir à les enrégistrer par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

L. LASTRAPES, Greffier.

Opelousas 13 Mars 1858.

AVIS AUX BOULANGERS.

BUREAU DE POLICE, Opelousas, 13 Mars, 1858.

LE prix de la farine fraîche étant de $5 00 sur le marché de la Nouvelle-Orléans, les Boulangers sont requis de donner 29 onces de pain pour dix cents, et quatorze onces et demie pour cinq cents, durant la semaine prochaine.

JONATHAN HARRIS, Président

Succession de feu Pierre Labyche.

UNE assemblée des créanciers de la succession de feu Pierre Labyche, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, aura lieu pardevant Joel H. Sandoz, Notaire Public, en son bureau, dans la ville des Opelousas, le Jeudi 15me jour d'Avril prochain, à l'effet de fixer les conditions de la vente des biens de la succession dudit défunt.

L. LASTRAPES,
Greffier de la Cour de District.

Opelousas 13 Mars 1858.

Etat de la Louisiane,

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry,* — No. 8365.

Succession de feu Pierre Labyche.

MARIE THERESE CASTILLE, de la Paroisse St. Landry, Administratrice de la Succession de feu Pierre Labyche, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau de son administration de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui ;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par un ordre de la Cour en date du 12 Mars courant, 1858.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéresses dans cette succession d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué.

Ls. LASTRAPES, Greffier.

Opelousas, 12 Mars, 1858

INSTITUTION DES OPELOUSAS,

POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.

DIRIGEE PAR

Le Dr. J. A. A. Delaruelle.

HABITANT cette localité depuis 14 ans ; ayant secondé Mme Delaruelle dans la direction du pensionnat de demoiselles fondé en 1844, et qui n'a cessé d'exister qu'à la mort de la fondatrice (1855), je pense pouvoir répondre dignement à la confiance des parents qui me confieront l'éducation de leurs enfants. Je ferai mes efforts pour aider au développement de leur intelligence, et autant que possible faire naître chez eux les qualités intellectuelles qui doivent être le partage d'hommes qui citoyens d'un pays libre peuvent être appelés un jour au gouvernement des affaires du pays. Je m'efforcerai d'en faire de bons citoyens, de bons pères de famille. Pour cela il faut une éducation libérale, développant l'intelligence ; une éducation entièrement dépouillée d'idées mesquines et anti-intellectuelles enfantées par l'ignorance et la superstition, sa compagne ordinaire ; une éducation dont ces entraves ne seraient pas exclues, ne serait propre qu'à fausser les idées, abrutir l'intelligence, et d'hommes qui pourraient être quelque chose un jour, n'en faire pour l'avenir, que des êtres nuls, incapables, à intelligence bornée.

Mais la connaissance des sciences, l'exercice des talents d'agrément ne suffisent pas à eux seuls pour qu'une éducation soit complète ; le système religieux doit également faire partie des idées à graver dans de jeunes imaginations ; la croyance en un Dieu est aussi rationnelle que nécessaire. Si les rites dans lesquels on honore la Divinité sont différents, le but est toujours le même : *honorer le Créateur, le Grand Architecte de l'Univers.* Nous devons donc avoir pour devise religieuse : *Tolérance.—Amour de Dieu et du prochain.*

Des soins de tous genres seront prodigués aux élèves. Une nourriture saine et abondante leur sera donnée. De vastes terrains seront à leur disposition pour les récréations et les exercices nécessaires à leur santé. Enfin, on prendra toutes les mesures jugées indispensables pour que le moral et le physique des enfants soient toujours dans l'état le plus satisfaisant.

Les corrections manuelles expressément interdites. Les parents recevront tous les trois mois un bulletin de la santé et du travail des enfants.

CONDITIONS:

Pension et Instruction, dans les 2 langues par an,	$140 00
Demi-pension et Instruction, dans les 2 langues, par an,	70 00
Externat, par an, même instruction,	40 00
" " le mois	4 00
Blanchissage, par an,	10 00
Raccommodage, par an,	10 00
Lit,	5 00

Frais de maladie à la charge des parents. Le médecin à leur choix.

Aucune diminution ne sera accordée pour le temps des maladies ne dépassant pas un mois.

Chaque trimestre payable d'avance. Tout trimestre commencé est dû en entier.

Chaque élève doit une corde de bois pour l'hiver.

Deux examens publics par an : en juin et novembre. Les Maîtres de langues latine, espagnole, &c., dessin, peinture, musique, armes, danse, se payent à part.

Chaque élève interne doit apporter : 2 paletots d'été, 2 d'hiver, 2 pantalons d'été, 2 d'hiver, 2 cravattes, 2 gilets, 4 paires de chaussettes, 1 couverture de laine, 1 couverture de coton, 1 moustiquaire, 2 paires de draps, 4 serviettes de table, 2 de toilette, 6 mouchoirs de poche, 1 couverte de lit bleue, 1 baquet, 1 couvert, peignes, brosse à dents.

Papier, plumes, livres aux frais des parents.

REFERENCES :

Hon. John H. Overton,	A. Garrigues Esq.,
Hon. B. A. Martel,	Evte. Déballion,
G King Esq.,	P. L. Hébeard,
Tre. S. Robin Esq.,	Thos. H. Lewis Esq.

Dr. DELARUELLE.

Opelousas, 13 Mars, 1858.—1a

HOTEL DE L'UNION.

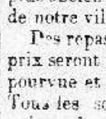

MESSIEURS GABET & HENRY HUSBAND viennent de former une société pour tenir l'hôtel le plus ancien et le plus avantageusement connu de notre ville.

Des repas seront prêts à toute heure, leurs prix seront modérés, leur table abondamment pourvue et leurs vins de première qualité. Tous les soins seront donnés aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance ; et ils feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour le justifier.

Opelousas, 13 Mars, 1858.

Vente a l'Encan.

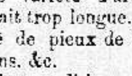

Les soussignés vendront par la voie d'un encanteur dûment commissionné, à leur Magasin, à Plaquemine Brulée; le *Jeudi, 15 Avril prochain,* leur Stock complet de Marchandises, consistant principalement en Marchandises Sèches, Groceries, Habillements, Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers, et en définitive une variété d'articles dont l'énumération serait trop longue. Aussi une grande quantité de pieux de barrières, bardeaux, merrains, &c.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente. CLARK, HAYES & CO.

Plaquemine Bruié, 13 Mars, 1858.

Au Vrai Pin Jaune,

BOIS égalant le meilleur cypre, et aussi facile à travailler, se vendra à 2 cents le pied, les planches, et $1\frac{1}{2}$ cents le bois de charpente, pris au moulin du soussigné, ou on le fera transporter à 1 cent le pied jusqu'au village des Opelousas, ou à une distance à peu près égale du moulin. Le charroi se fera toujours au comptant, et les bills de bois de conséquence seront vendus à un crédit raisonnable.

Considérant le bon état des chemins et des ponts, le voyage des Opelousas au moulin et de retour, peut se faire dans deux jours, le bois étant presque toujours sec, un wagon peut porter 1500 pieds.

E. DARDEAU,
Près des Sources de Beaver Creek.

Paroisse St. Landry, 13 Mars 1858—3f

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry,* — No. 8364.

Succession de Louisa Harbert

CHARLES THOMPSON, de la Paroisse St. Landry, Curateur de la succession vacante de feu Louisa Harbert décédée, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau Final de Réglement de la dite succession accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui ; —Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition, par ordre de la Cour susdite en date du 11 Mars, 1858.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué, le Curateur déchargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

L. LASTRAPES, Greffier.

Opelousas 13 Mars 1858

HILAIRE DESESSARTS,

Collecteur et Crieur d'Encans,

SE chargera de toutes collections et de tous encans qui pourront lui être confiés. Il n'est associé avec personne ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux branches.

Opelousas, 13 Mars, 1858.—1a

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

François C[illegible] vs. Jacques Arnaud, — Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7877.

Jacques Arnaud vs. L. V. Chacheré & als. — Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 8044.

EN vertu d'un writ d'alias fi. fa. lancé dans chacun des procès ci-dessus intitulés, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry et à moi adressés, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour dans la ville des Opelousas, le Samedi, 6 Mars prochain, 1858, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Jacques Arnaud aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire lesdits writs, à savoir :

Un certain Morceau ou Fraction de Terre située dans la Prairie Gros Chevreuil, dans la Paroisse St. Landry, contenant environ 160 arpents de terre, plus ou moins, ensemble avec les bœufs et chevaux de trait, les charrettes, charrues et herses, composant tous les ustensiles aratoires. Cette terre est bornée au Nord par la terre de Henry Lagrange et André N. Robin, au Sud par André Robin, à l'Est par les terres de John L—— et à l'Ouest par André Robin, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées et qui en dépendent.

Aussi :—Un autre Morceau ou Fraction de Terre, située à la jonction des bayous Têche et Fuselier, dans la Paroisse St. Landry, contenant 160 arpents de terre, plus ou moins, réservant toutefois la maison et les améliorations du Dr. J. C. Mills et l'Eglise Catholique, bornée au Nord par les terres de la veuve Jacques Arnaud et l'Eglise Catholique, à l'Est par le Bayou Têche, au Sud par le Bayou Fuselier, et à l'Ouest par les terres d'Adolphe Stelly, ensemble aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, en en exceptant également la bâtisse neuve construite par Jacob Anselm, et servant actuellement de café et billard.

Aussi les esclaves suivants, à savoir :

Un nègre nommé François, âgé d'environ 26 ans.
Un nègre nommé Valsin, d'environ 26 ans.
Une négresse nommée Juliette, d'environ 45 ans.
Une négresse nommée Betsey, d'environ 40 ans.

Une certaine marque à marquer les animaux, figurée ainsi C R , ensemble avec toutes les bêtes à cornes et bêtes chevalines qui portent cette marque.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 30 janvier, 1858.

☞ Du consentement des parties, la vente ci-dessus aura lieu à la résidence du Défendeur, le Samedi, 3 Avril prochain 1858, aux mêmes conditions.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 13 Mars, 1858.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Jacques Bacon, adm. vs. J. Bachman Lee & als. — Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7707.

EN vertu d'un writ de fi. fa. lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à douze mois de crédit, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 3 Avril prochain, 1858, étant la seconde et dernière criée. L'acquereur fournissant son billet avec sécurité et portant intérêt à raison de huit pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de J. Bachman Lee et femme à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir :

Un certain Morceau de Terre, situé dans la Paroisse St. Landry, borné au Nord par le Bayou Plaquemine Brulée, à l'Ouest par Abraham Harman, au Sud par de la terre publique, et à l'Est par J. P. Bacon, contenant huit cents (800) arpents plus ou moins.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 13 Mars, 1858.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Valmont Déballion vs. Tréville Boudreau & als. — Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 8024.

EN vertu d'un writ de fi. fa. lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à douze mois de crédit, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 3 Avril prochain, 1858, étant la seconde et dernière criée. L'acquereur fournissant son billet avec sécurité, et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Tréville Boudreau à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir :

Un certain Morceau ou Fraction de Terre, située sur ou près du Bayou Bourbeux, dans la Paroisse St. Landry, contenant environ cinquante acres, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont ou qui en dépendent, bornée au Nord par des terres de Mme Augustin Boudreau, au Sud par des terres de Don Louis Savoie, à l'Est par des terres de Louis A. Patin, et à l'Ouest par le Bayou Bourbeux.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 13 Mars, 1858.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Wm. G. Knox, vs. David Lyons Jr., — Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 8258.

EN vertu d'un writ de fi. fa. lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à douze mois de crédit, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 3 Avril prochain, 1858, étant la seconde et dernière criée. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurité et portant intérêt à raison de huit pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de David Lyons Jr. aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir :

Les Bâtisses et Améliorations dans lesquelles le défendeur, David Lyons Jr. demeure actuellement, consistant en une Maison de résidence et autres bâtisses accessoires ;— aussi environ deux mille six cents (2600) pieux de huit pieds en cypre, le tout employé en barrières. L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 13 Mars, 1858.

JOEL H. SANDOZ NOTAIRE PUBLIC

S'EMPLOIERA avec attention et diligence dans toutes les affaires qui lui seront confiées, telles qu'Assemblées de Familles, Assemblées de Créanciers, Ventes, Transfers et Echanges de Propriétés, Hypothèques, Levées d'Hypothèques, Donations, Inventaires, Testaments, &c., &c.

Bureau vis-à-vis la Maison de Cour, près le bureau de MM. Thos. H. Lewis & Porter.

Opelousas, 18 Avril, 1857.

A VENDRE.

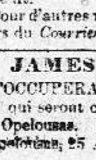

UNE négresse, bonne cuisinière, robuste et jouissant d'une bonne santé, âgée de 26 ans, avec ses trois enfants, à savoir : une fille âgée d'environ 10 ans ; un garçon âgé d'environ 5 ans et un autre garçon âgé d'environ 3 ans. Cette jolie petite famille sera vendue soit pour du comptant ou à crédit.

Pour d'autres renseignements s'adresser aux Editeurs du *Courrier des Opelousas.* [6 Mars—6m

JAMES RAY, *Notaire Public,*

S'OCCUPERA avec diligence de toutes les affaires qui seront confiées à ses soins. Son bureau es aux Opelousas.

Opelousas, 25 Avril, 1857.